

**C.A.P. des secrétaires de documentation
compte-rendu de la réunion du
19 janvier 2012**

Etaient présents :

Pour l'administration : M. OBERLIS, président ; M. COVO, représentant la DGP ; M PROUVOST, représentant la direction générale de la création ; M. BORDENAVE, représentant le Secrétariat général ; Mme CREFF, représentant les DRAC ; M Arnaud PLANEILLE, représentant les Archives nationales ; Mme GADRAS, chef du bureau des personnels de conservation, de documentation, de recherche et de l'enseignement ; Mme CARADEC, gestionnaire du corps des secrétaires de documentation, secrétaire de séance.

Pour les représentants du personnel : Olivier GUERIN, Sylvie TREILLE, Christophe UNGER, titulaires CGT ; Véronique DIGNAC, Joël TAUZIEDE, suppléants CGT ; Marielle DORIDAT-MOREL, Sandrine LACOMBE, titulaires CFDT ; Danis HABIB, suppléant CFDT, Sophie LOPPINET-MEO, titulaire SUD.

Secrétaire adjoint de séance : CFDT.

1- Approbation du règlement intérieur de la CAP.

Le règlement est adopté.

2- Désignation de deux représentants du personnel titulaires à la commission de réforme.

Sont désignés pour être représentants à la commission de réforme : Mme TREILLE et M. UNGER.

3- Approbation du PV de la CAP du 23 juin 2011.

Le PV n'a pas été transmis aux représentants du personnel et ne peut donc être approuvé lors de cette CAP. Son approbation sera porté à l'ordre de la CAP de juin 2012 soit 1 an après la tenue de la CAP concernée !

Le président de la CAP précise, à nouveau, que les prochains PV seraient adressés pour relecture dans un délai maximum de 3 mois après la tenue de celle-ci.

4- Titularisations dans le corps.

3 agents sont concernés.

Félicitations à :

- Céline GAUDON (AN Paris)
- Delphine PESCHARD (AN Paris)
- Louise GAILLARD-RAFFRAY (AN Fontainebleau)

5- Demandes de mutation et de détachement.

4 Changements d'affectation (donnés à la CAP pour information) :

- Brigitte KADI-HANIFI pour l'INP- bib restaurateurs
- Delphine PESCHARD pour le Musée Guimet
- Sophie VASSOGNE pour le Musée national de la Renaissance
- Brigitte LOZZA pour les AN Paris

1 Demande de mutation :

- Kristell NERROU pour la DRAC Midi-Pyrénées

2 Accueils en détachement, sous réserve de disponibilités budgétaires :

- Cédric CHAILLET pour la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine
- Mathilde PIGALLET pour AN Paris

6- Demandes d'intégration.

3 Demandes d'intégration :

Conditions : intégration possible sur demande après un délai de 2 ans au moins passés en position de détachement dans le corps des secrétaires de documentation.

Bienvenue à :

- Astrid COCONNIER (EA Normandie)
- Sandrine GRIGNON-DUMOULIN (SCN Compiègne et Blérancourt)
- Guilhem LAURENT (AD Gard)

1 Demande d'intégration directe :

Référence : circulaire DGAFP du 19 novembre 2009 relative aux modalités d'application de la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Bienvenue à Marie-Laurence DE CHALUP (AD Haute-Garonne)

7- Demande de révision d'évaluation au titre de l'année 2010.

1 agent a effectué un recours.

La CAP ne peut statuer que sur le contrôle de la procédure d'évaluation. Pour ce fait, il est rappelé que lors des entretiens annuels, tous les sujets peuvent être abordés, l'évaluation se voulant être un échange « en confiance » entre l'agent et son supérieur hiérarchique. De plus, l'agent doit être le dernier signataire de la feuille : il prend connaissance de l'ensemble des mentions qui y sont portées sur sa manière de servir, ses objectifs, ses promotions. Aucune mention ne doit être ajoutée après cette signature. Il faut que l'agent puisse effectuer en temps et en heure une procédure de recours s'il le juge utile.

Au vu des débats sur le cas de notre collègue et des positions de chacun, un vote a été demandé par les représentants de l'administration pour le maintien de la phrase incriminée :

Administration : 6 voix pour.

Représentants du personnel : 5 voix contre et 1 abstention.

8- Réduction d'ancienneté (additif à la campagne d'entretien professionnel 2010)

Rappel des conditions d'attribution : 90% des agents ayant bénéficié d'un entretien professionnel, sauf ceux ayant atteint le dernier échelon de leur grade ou rangés dans un échelon irréductible (jusqu'au 5^e échelon de la classe normale).

Situation au 17 janvier 2012 :

240 agents ont bénéficié d'un entretien professionnel (222 fiches d'évaluation ont été reçues sur les 240 attendues).

38 agents sont au dernier échelon de leur grade.

3 sont dans un échelon irréductible.

La réduction d'ancienneté n'a pas été demandée pour 3 agents.

184 personnes ont bénéficié de la réduction d'ancienneté 2010.

Un cas avait été statué lors de la dernière CAP. Au résultat de la lecture des fiches d'évaluation des deux nouveaux agents ayant obtenu un refus, leurs chefs de service vont être invités à les recevoir à nouveau.

Les membres de cette CAP portent un avis positif à l'attribution de la réduction d'ancienneté pour ces agents, il sera attribué ou non en fonction de l'avis de la nouvelle évaluation.

9- Promotion au choix dans le corps des secrétaires de documentation au titre de l'année 2012

2 postes budgétaires pour 4775 ayants droit.

Les conditions pour être promouvable sont : être fonctionnaire de catégorie C ou de même niveau justifiant d'au moins 9 ans de service public dont au moins 5 ans de services effectifs au Ministère de la culture ainsi que dans les établissements publics en relevant et dans les services départementaux de l'architecture.

Pour les représentants du personnel, les critères principaux sont : les fonctions de documentation exercées, l'âge et l'ancienneté dans la Fonction publique.

Félicitations à Mireille CAYUELA (ENSA Nice)

Le second poste est à l'arbitrage du ministre.

10- Promotion au choix au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure au titre de l'année 2012

5 postes pour 87 ayants droit.

Conditions à remplir : être secrétaire de documentation de classe normale ayant atteint le 7^e échelon depuis au moins 2 ans et justifiant de 5 ans de service public dans la catégorie B.

Félicitations à :

- Pascal FORT (EA Paris-Belleville)
- Françoise ADNES (AN Paris)
- Sylvie VIDAL (AD Dordogne)
- Emmanuelle SAYAG-PESQUE (DIC)
- Irène LORENTZ-JORNET (DRAC Alsace)

11- Promotion au choix au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle au titre de l'année 2012

3 postes pour 59 ayants droit.

Conditions à remplir : être secrétaire de documentation de classe supérieure ayant atteint le 4^e échelon.

Félicitations à :

- Noëlle COMBE (DRAC Pays-de-la-Loire)
- Véronique MALHERBE (AN Fontainebleau)
- François ZENKER (EA Bordeaux)

12- Questions diverses

A Fusion des corps

Une réunion avec les représentations syndicales et les élus de cette CAP sera programmée en février prochain.

B Étude concernant les missions des secrétaires de documentation

Suite à la dernière réunion concernant les projets de fusion qui s'était tenue novembre en fin d'année 2011, l'administration s'était engagée à réaliser une étude à partir des feuilles d'évaluation des agents de notre corps sur les missions effectuées. Cette étude est en cours de finalisation et sera présentée lors de la réunion de février.

C Promotions : les taux « pro-pro » et les écarts selon les corps *

Les représentants du personnel s'étonnent de la très grande variabilité des taux de promotion selon les corps allant de 4% à 30% !

La DGAFP base le calcul selon des variables qui sont le « vivier » des promouvables, la structuration du corps, la répartition des agents par échelon et une autre variable, qui est l'analyse des situations de blocage des agents arrivés à l'échelon maximum de leur classe.

Pour les corps qui entrent ou vont entrer dans le NES (nouvel espace statutaire), ces taux vont être modifiés et donc renégociés avec la DGAFP et Bercy.

* Arrêté du 8 décembre 2011 fixant pour les années 2012, 2013 et 2014 les taux de promotion des corps du ministère de la culture et de la communication, NOR : MCCB1133534A.

Vos élu(e)s CGT

Classe normale :

Christophe Unger (BNF) 01 53 79 49 01 christophe.unger@bnf.fr
Djamella Berri (Louvre) : 01 40 20 84 44 djamella.berri@louvre.fr
Joël Tauziède (AN) : 01 44 61 85 24 joel.tauziède@culture.gouv.fr
Olivier Guérin (Louvre) : olivier.guerin@louvre.fr

Classe supérieure :

Sylvie Treille (SBADG) 01 40 15 35 72 sylvie.treille@culture.gouv.fr
Véronique Dignac (LRMH) 01 60 37 77 80 veronique.dignac@culture.gouv.fr